

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

235e SEANCE

BALE, LE MARDI 9 MAI 1989 A 9 HEURES 30

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 234e séance.
- II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
 - Préparation par le "Groupe Dalgaard" et discussion par le Comité des Suppléants;
 - Graphiques et tableaux(1).
- III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois d'avril et des premiers jours de mai 1989.
- IV. Organisation de la compensation d'Ecus: Critères d'élargissement.
- V. Perspectives à plus long terme des changements dans la structure des taux de change sur la base d'un bref exposé de M. Bockelmann(2).
- VI. Echange de vues sur l'évolution des finances publiques et implications pour la politique économique(3).
- VII. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VIII. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- 1) Les Gouverneurs trouveront à Bâle quelques graphiques établis sous l'égide du "Groupe Dalgaard" ainsi que les tableaux de la "concertation" et la Série mensuelle de statistiques.
 - 2) L'exposé de M. Bockelmann s'appuiera sur des tableaux et graphiques qui ont déjà été distribués à Bâle lors de la séance d'avril.
 - 3) Cet échange de vues annuel se fera sur la base d'une note et de tableaux statistiques, datés du 27 avril 1989, qui ont déjà été communiqués et qui ont été établis par M. Raymond et le Secrétariat en coopération avec les experts.